

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le mercredi 13 mars, s'est réuni le Luni 25 septembre à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	René-Claude DANIEL		
BIET Thomas		X	Roger PERON		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Jean Luc TANNEAU		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	Christian BODERE		
KERRIOU Christian		X	Charles SEITHER		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle		X	Christine COCHOU		
LE GOFF Françoise	X		Laure VOLANT	18 h 40	
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRULLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 17 au début de la séance
- votants 18 à partir de la question 4

Secrétaire de séance : Michèle RANZONI

Conseil municipal du 24 mai 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

05) Del2024-032. Réhabilitation des terrains de tennis couverts – demande de subvention

Nomenclature : 7.5. Finances publiques - Subventions

Rapporteur : Monsieur Christian BODERE

A la suite du diagnostic structurel et architectural mené par une équipe de maîtrise d'œuvre, des désordres ont été constatés sur les deux terrains de tennis couverts.

En premier lieu, les différentes entrées d'eau ont amené du salpêtre, des cloques ou encore quelques fissures sur les parties latérales de la surface de jeu. L'absence de drainage périphérique ainsi que l'absence de gouttières sont à l'origine du problème.

En second lieu, le bardage de chaque façade présente de nombreux points de corrosion.

En troisième lieu, la charpente, bien qu'en bon état, doit être renforcée. Des pannes et des lisses sont à doubler.

Afin de permettre la poursuite des activités sportives dans cet établissement, il est indispensable :

1. De traiter les infiltrations d'eau par un drainage périphérique, par la création d'ouvrages de gestion (avaloirs) et par la mise en place de gouttières en façades et de descentes d'eaux pluviales,
2. De remplacer l'ensemble du bardage métallique par des panneaux sandwichs avec une peinture de finition prenant en compte la proximité avec le littoral,
3. De renforcer la charpente notamment sur les façades,
4. De reprendre le sol afin de créer une surface de jeu propice à la pratique du tennis.

Ces préconisations permettront de régler les désordres constatés mais aussi d'améliorer les conditions d'utilisation du site par les pratiquants. En effet, ils se plaignent régulièrement des conditions de jeu. Les fissures dans le sol et les entrées d'eau par les grilles de ventilation ne permettent pas, en cas de mauvais temps, la pratique de ce sport dans des conditions optimales. Des compétitions ont par ailleurs été annulées.

Au stade de l'APD, l'équipe de maîtrise d'œuvre a chiffré les travaux visant à corriger les désordres à environ 620 000 € HT. A cette somme, il convient d'ajouter 90 000 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre et de frais d'études. Le montant total de l'opération s'élève donc à 710 000 € HT.

Pour financer ces travaux, la commune bénéficie déjà d'une aide par la DSIL d'un montant de 90 000 €.

La commune souhaite présenter un dossier au titre du « Plan 5000 équipements – génération 2024 » puisque la rénovation d'équipements sportifs est éligible.

Le plan de financement prévisionnel envisagé est présenté ci-dessous :

Coût des travaux en HT		710 000 €
État (Plan 5000 équipements – Génération 2024)	30%	213 000 €
État (DSIL)	13%	90 000 €
Autofinancement communal	57%	407 000 €

Il est donc proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention de 213 000 € au titre du Plan 5000 équipements – Génération 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à la majorité des voix (trois absentions) :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation des terrains de tennis couverts tel que présenté par le rapporteur,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** un montant de subvention au titre du Plan 5000 équipements – Génération 2024 d'un montant de 213 000 € pour la réhabilitation des terrains de tennis couverts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande.

Fait au Guilvinec, le 24/05/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com